



– OBJECTIF 8 –

DEPLOYER LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VALLEE DE LA SEINE

CONTEXTE

ACCOMPAGNER LA MONTEE EN PUISSANCE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE LA SEINE

La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'Estuaire de la Seine (2006) regroupe 942 communes relevant de trois départements (Calvados, Eure et Seine-Maritime). Elle est composée de 4 parties : un diagnostic du territoire, des objectifs pour l'Etat, des orientations et des politiques d'accompagnement. Les documents locaux (SCoT, PLU et cartes communales) doivent être compatibles avec les orientations de la DTA.

Le Plan Seine (contrat de plan interrégional 2015-2020) implique l'ensemble des acteurs bassin de la Seine et de ses affluents autour de : la Connaissance et l'information sur les enjeux du bassin ; le Changement climatique ; la Gestion des inondations ; la Préservation et la restauration des ressources en eau, des espaces et des espèces aquatiques. Il met en perspective les différentes actions et leurs effets cumulés, notamment en matière de biodiversité, au profit d'une gestion durable du fleuve.

De nombreuses zones à enjeux sont identifiées : biodiversité (RAMSAR, Natura 2000...), risques naturels (inondation) et technologiques (SEVESO), zones de captage, pollution...

Depuis 2009 et le concours du Grand Paris, de nombreuses publications et manifestations ponctuent la montée en puissance d'un territoire qui va s'élargissant, au-delà de l'axe Paris-Le Havre. Le décret du 22 avril 2013 n° 2013-336 crée une Délégation interministérielle au Développement de la Vallée de la Seine auprès du Premier Ministre.

Le Schéma stratégique pour le développement de la Vallée de la Seine à l'horizon 2030 a été élaboré par l'Etat et les régions Normandie et Ile-de-France, en intégrant les contributions des acteurs du territoire. Le schéma et sa déclinaison opérationnelle dans le Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) s'organisent autour de trois axes :

- La gestion de l'espace au service du développement durable
- Flux, déplacements et réseaux : favoriser le maillage des territoires, la complémentarité des infrastructures et le développement des services logistiques
- Filières et développement économique : agir sur l'ensemble des leviers.

Si le schéma stratégique n'a pas, en lui-même, de portée juridique et ne se substitue en rien aux autres schémas et documents de planification, il établit des bases solides pour un travail collectif et concret mobilisant de nombreux acteurs à l'échelle interrégionale. Le rôle du comité directeur pour le développement de la vallée de la Seine, qui réunit l'Etat et les Régions Normandie et Ile-de-France, est de prendre en compte à la fois les équilibres globaux et les spécificités territoriales.

Le Schéma Régional de Développement Économique des Entreprises, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEEII) adopté en décembre 2016 identifie clairement ces enjeux.



– OBJECTIF 8 –

DEPLOYER LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VALLEE DE LA SEINE

SOUS-OBJECTIFS

ACCOMPAGNER LA MONTEE EN PUISSANCE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE LA SEINE

Innovant et qualitatif, le projet de développement de la vallée de la Seine est porteur d'une réelle valeur-ajoutée pour la Normandie et ses habitants. Il s'agit aujourd'hui de s'appuyer sur la mise en réseau des acteurs, l'innovation et l'expérimentation pour mettre en œuvre un projet de développement qui concile les enjeux économiques, sociaux et environnementaux à l'échelle de la vallée de Seine.

CREER LES CONDITIONS D'UN AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE

- Poursuivre la capitalisation des connaissances sur la Vallée et de l'estuaire de la Seine et améliorer le fonctionnement naturel et écologique de la Seine (gestion, rénovation environnementale et actions de sensibilisation) en tenant compte de l'ensemble des risques naturels (érosion, submersion...), technologiques et industriels
- Agir pour l'attractivité et la qualité de vie des territoires de la Vallée de la Seine pour ses habitants et ses visiteurs
- Mettre en valeur et préserver les paysages de la Vallée de la Seine, son patrimoine naturel et architectural et les fonctionnalités écologiques de ses milieux naturels
- Renforcer et consolider les dynamiques urbaines par l'élaboration de stratégies foncières multidisciplinaires et la mise en œuvre d'une politique volontariste de requalification des friches
- Limiter l'artificialisation des sols par la mise en œuvre opérationnelle du principe Éviter / Réduire / Compenser.

AMELIORER LA PERFORMANCE DU SYSTEME LOGISTIQUE

NB : Ces objectifs sont développés dans les pages suivantes relatives à la politique régionale en matière de développement de l'axe Seine et de stratégie logistique.

- Conforter la position de carrefour de l'axe Seine en favorisant notamment la coopération entre les Grands Ports Maritimes de l'axe Seine et les ports régionaux, les collectivités locales, les territoires et les acteurs économiques afin de placer la Normandie et la France au cœur des échanges mondiaux
- Développer la coopération interrégionale et transnationale comme perspective de nouvelles dynamiques. Avec l'Île-de-France et Paris mais aussi avec les Hauts-de-France (pour anticiper la réalisation du canal Seine-Nord) et avec les autres Régions françaises transfrontalières et portuaires (Grand Est, PACA...), la Grande-Bretagne et les régions portuaires du nord de l'Europe (Range Nord), pour ancrer la Vallée de Seine au cœur de l'économie mondiale
- Accompagner le lancement de nouveaux services ferroviaires pour stimuler le trafic de fret, tirer profit de nouveaux axes de circulation vers l'Est et le Sud
- Favoriser le maillage de l'ensemble des territoires normands, Est-ouest mais aussi Nord Sud, pour le transport de voyageurs et des marchandises (solutions d'acheminement modulables et performantes)
- Investir dans les liens multimodaux manquants dans les infrastructures structurantes
- Améliorer la performance des moyens de transport et les mobilités durables.

S'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ECONOMIQUE ET ENERGETIQUE PAR L'INNOVATION

- Poursuivre la mise en œuvre du projet de développement économique durable et exemplaire de la Vallée de la Seine par le soutien aux activités nouvelles et de projets innovants en conduisant les actions concertées entre l'Etat, les régions concernées et leurs partenaires
- Valoriser les filières d'excellence, anticiper les mutations et développer des filières et pôle de compétitivité d'avenir en s'appuyant sur le triptyque enseignement supérieur - recherche – innovation et la mise en œuvre opérationnelle des projets.



– OBJECTIF 8 –

DEPLOYER LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VALLEE DE LA SEINE

CONTEXTE

METTRE EN OEUVRE UNE STRATEGIE REGIONALE POUR ACCROITRE L'EFFICACITE ECONOMIQUE DU PROJET EN NORMANDIE

La Région Normandie s'est particulièrement impliquée dans la mise en œuvre du Contrat de plan interrégional pour la vallée de la Seine et a décidé de mettre l'accent sur l'efficacité économique du projet.

Le Manifeste Normandie Nord-Sud-Est-Ouest publié par la Région en novembre 2017 met en avant les orientations prioritaires :

- Imposer la Normandie comme acteur économique majeur à l'échelle internationale
- Accélérer la réalisation des investissements dans les infrastructures de transports
- Renforcer le secteur logistique normand
- Renforcer les connexions entre production industrielle et logistique portuaire
- S'implanter dans les hinterlands.

Le constat de la mobilisation des acteurs normands autour de ce projet constitue un élément majeur de sa concrétisation.



– OBJECTIF 8 –

DEPLOYER LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VALLEE DE LA SEINE

SOUS-OBJECTIFS

METTRE EN OEUVRE UNE STRATEGIE REGIONALE POUR ACCROITRE L'EFFICACITE ECONOMIQUE DU PROJET EN NORMANDIE

Les objectifs ci-après découlent du Manifeste publié en novembre 2017

IMPOSER LA NORMANDIE COMME ACTEUR ECONOMIQUE MAJEUR A L'ECHELLE INTERNATIONALE

- Réaffirmer le caractère maritime de la Normandie et la place de carrefour économique qui en résulte (Normandie Nord Sud Est Ouest)
- Construire une place de marché mondiale en s'appuyant sur la puissance des ports et des territoires de la Seine
- Valoriser les fleurons normands pour enclencher une dynamique d'innovation et d'expérimentation sur tout le territoire
- Connecter davantage les ports -fers de lance- au territoire normand pour une compétitivité économique renouvelée
- Conforter les qualités environnementales, économiques et sociales du territoire et veiller à l'équilibre et à la complémentarité des territoires, dans une logique d'attractivité autour de la Seine.

ACCELERER LA REALISATION DES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

- Imposer la spécificité des ports maritimes normands au sein d'HAROPA
- Pousser à la réalisation des chantiers prioritaires (postes à quai de Port 2000, extension du Terminal multimodal et accès fluvial à Port 2000)
- Modernisation des grandes infrastructures ferroviaires (ligne nouvelle Paris-Normandie et liaison Serqueux-Gisors)
- Modernisation des barrages et écluses.

RENFORCER LE SECTEUR LOGISTIQUE NORMAND

- Coordonner les acteurs économiques
- Renforcer le rôle des infrastructures (portuaires, fluviales et ferroviaires notamment) par le développement d'une offre de service coordonnée, combinée et efficace
- Mettre en place de nouveaux services pour accroître le fret ferroviaire
- Développer le potentiel de recherche dédié à l'économie portuaire et à la logistique pour accompagner et stimuler la dynamique.

RENFORCER LES CONNECTIONS ENTRE PRODUCTION INDUSTRIELLE ET LOGISTIQUE PORTUAIRE

- Animer les réseaux d'acteurs économiques et portuaires
- Valoriser les zones industrialo-portuaires et accompagner leurs mutations
- Accompagner la transition écologique et énergétique, notamment autour de l'écologie industrielle
- Développer la valeur ajoutée pour le territoire à l'import en tirant partie des flux de marchandises
- Améliorer la connaissance des besoins des acteurs économiques en termes d'implantation, de services et de relations à l'import et à l'export.

S'IMPLANTER DANS LES HINTERLANDS

- Créer le réseau relationnel permettant le développement des hinterlands lointains
- Investir dans des plateformes logistiques, en France et à l'International
- Travailler avec l'établissement public foncier et des opérateurs dédiés
- Développer de nouvelles plateformes sur le territoire de la vallée de la Seine
- Créer des zones économiques spéciales.